

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le Département : ARDECHE

ID: 007-200039832-20231130-D_2023_9_12-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2023_9_12

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice

: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents: 26

Votants: 30

<u>Titulaires</u>: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIEACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADIUE Monsieur Monsieur

MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame

FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Objet : Décisions modificatives aux budgets

Pouvoirs:

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

<u>Secrétaire de Séance</u>: Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, expose et explique les décisions modificatives qui

concernent les 2 budgets;

Budget principal: 47500 _ DM N° 06-2023 Budget annexe SPANC: 47502 DM N°01-2023

Ces dernières portent sur les régularisations à prévoir pour les écritures de fin d'exercice.

Le Président met au vote les décisions.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'état des décisions modificatives joint en annexe, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

De valider les décisions modificatives telles que mentionnées dans l'état annexé à la présente délibération pour nos 2 budgets :

Budget principal: 47500 _ DM N° 06-2023 Budget annexe SPANC: 47502 _ DM N°01-2023

D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la présente décision.

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0



Envoyé en préfecture le 30/11/2023 Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID: 007-200039832-20231130-D_2023_9_12-DE

Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le